

INFORMATION CONCERNANT LES DOSSIERS MEDICAUX INFORMATISES

La Maison de Santé de Mouzon dispose d'un système informatique destiné à faciliter la gestion des dossiers des patients, à assurer la facturation des actes et la télétransmission des feuilles de soins aux caisses de sécurité sociale.

Les informations recueillies lors de votre consultation feront l'objet, sauf opposition justifiée de votre part, d'un enregistrement informatique réservé à l'usage de votre professionnel de santé.

Votre professionnel de santé traitant se tient à votre disposition pour vous communiquer ces renseignements ainsi que toutes informations nécessaires sur votre état de santé*.

Ces données pourront être traitées, de façon totalement anonyme, à des fins statistiques professionnelles.

Vous pouvez également demander la modification de vos données personnelles.

Tout professionnel de santé désigné par vous, et après accord express de votre part, peut également prendre connaissance de l'ensemble de votre dossier médical.

Le fichier informatique a été déclaré à la la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) le 04/09/2015.

* Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés